

République Française
Département de l'Aube
Arrondissement de TROYES
Commune de LANDREVILLE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de LANDREVILLE

Date de la convocation : 15 septembre 2023

Date d'affichage : -

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept septembre deux mil vingt-trois à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LANDREVILLE, légalement convoqué le 15 septembre 2023, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier THIEBAUT Maire, conformément aux dispositions du Code Général des collectivités territoriales (art L 2121.7 à L.2121-34.)

Présents : Didier THIEBAUT - Maire

Jean-Philippe LOUIS-THIVET - Véronique JOLLY, Adjoints

Michel BERGER - Roger PHILBERT - Anne PETITEAUX - Benjamin COUTURIER - Jean-François PEPIN - Clément ROBERT

Absente : Alizée VANUXEEM

Le quorum (plus de la moitié des 10 Membres), atteint, la séance est ouverte

Ordre du jour :

- TRAVAUX EN COURS
- CONVENTION AVEC LE POLE SUPPLEANCE - MISSIONS TEMPORAIRES CDG 10
- SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE SPL-XDEMAT - EXAMEN DU RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
- CONTRAT VERIFICATION ELECTRIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUX ET DES DEFIBRILATEURS
- COMPTE RENDU DES COMMISSIONS COMMUNALES
- INFOS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Le Maire propose aux Conseillers Municipaux de délibérer sur les sujets mis à l'ordre du jour.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 JUILLET 2023

Approuvé à l'unanimité des Membres présents et représentés.

DESIGNATION SECRETAIRE DE SEANCE

M. Clément ROBERT a été élu secrétaire de séance.

I. TRAVAUX EN COURS

- **Restauration de l'Eglise et Assomption de Marie 3^{ème} Tranche**

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux de la clôture de publicité du marché public le 15 septembre 2023 à 12h00. L'analyse des offres est en cours, les entreprises ont jusqu'au vendredi 29 septembre 15h00 pour répondre aux

questions posées par l'Architecte M. DEMATONS du cabinet JUVENELLE.

Concernant les dépôts, aucune offre n'a été reçue pour le lot Serrurerie -Ferronnerie, celui-ci restera de ce fait infructueux.

L'analyse provisoire permet de visualiser un montant de 815 633.24 € HT pour l'ensemble des lots désignés.

Pour rappel, les travaux de restauration des retables de Bouchardon sont évalués à 240 000€ HT, la demande de subvention auprès de la DRAC sera à effectuer dès l'attribution des lots. L'estimation des aides de la Région est de 60% sur le montant total des travaux réalisés.

- **Travaux Terrain de Tennis**

L'entreprise C.R.E. Tennis sera contacté fin septembre pour préparer l'installation de la clôture début octobre 2023.

- **Enfouissement des réseaux**

La plupart des habitants des rues concernées ont reçus la convention à signer. La première intervention aura lieu du 10 Grande Rue jusqu'à Thiebault Viticulture et débuterons en octobre. Des arrêtés temporaires seront pris en conséquence pour déviation ou circulation alternée pendant toute la durée des travaux. Une deuxième intervention se fera en 2024, tous les travaux devront se terminés pour la fin de l'année 2024.

- **Eclairage Public Communal**

Tous les luminaires seront changés avant la fin de l'année 2023 avec baisse de tension pour la nuit de 22h00 à 06h00. Les luminaires du terrain de Foot seront éteints prochainement, les techniciens interviendront lors des réglages des horloges astronomiques de l'éclairage public.

En revanche concernant les fournitures électriques de la commune, le contrat de groupement de commande s'est achevé en août 2023, un nouveau contrat a été conclu pour 2023-2026 avec une hausse des prix. La montant global est multiplié par 2.

- **Chemins – Voiries communales**

Analyse des devis DOSSOT et des factures reçues. Il reste quelques travaux à terminer notamment sur le chemin du canal et intervention en régie pour le chemin du fond de vaux et le chemin espace Chaussin menant aux bornes de recharges électriques.

Suite aux travaux de l'association foncière, chemin le Joncheret prévoir l'implantation d'un bassin de rétention.

Monsieur le Maire constatera Monsieur VIARDOT pour études, un échange de parcelle est prévu avec l'exploitant Monsieur Arnaud DE LANGE.

- **Rue de l'Etang et de derrière l'Eglise**

L'entreprise REAUT étant en procédure de redressement judiciaire, la reprise des travaux est proposée à l'entreprise MITHIEUX (DOSSOT). La commune attend la décision, si celle-ci est négative, il faudra relancer un nouveau marché.

- **Travaux Rue des fâches**

Il a été constaté que l'eau, lors des fortes pluies, descend sur le chemin du puit de Nazareth.

La solution serait de poser une grille en travers du chemin, la pose sera évoquée avec l'architecte Monsieur VIARDOT.

- **Chicane Rue de Ville-sur-Arce**

Les conseillers municipaux émettent un avis favorable pour la mise en place d'une chicane sur la route de Ville sur arce. Monsieur le Maire contactera le SLA à partir du 15 octobre pour son installation en laissant la signalisation actuelle de la rue.

- **Mur du bas devant Mairie et panneaux d'affichage**

Les membres de la Commission Bâtiment se sont réunis et ont examinés les différents devis proposés pour la restauration du mur. La majorité des membres est favorable à la proposition présentée par la société de Sébastien DANGIN au prix de 7 197.60 € TTC, cependant et en raison de la date du devis (fin novembre 2022) une réactualisation est demandée.

Concernant les panneaux d'affichage de la Mairie, les membres de la Commission proposent un panneau d'affichage sur poteaux fixes avec visu recto-verso mesurant 120cmX160cm. Son installation se fera sur le trottoir communal près du local des pompiers.

II. CONVENTION AVEC LE POLE SUPPLEANCE - MISSIONS TEMPORAIRES CDG 10

20230927001 - Convention avec le Pôle Suppléance - Missions Temporaires du Centre de Gestion de l'Aube

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L.452-30, L.452-40, L.452-42, L.452-44, L.452-45, L.452-48, L.812-2,

Vu le Décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux Centres de Gestion,

Vu l'article L. 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 4 juin 2009 du Conseil d'administration du Centre de Gestion créant le Pôle Suppléance – Missions Temporaires ; et les délibérations ultérieures modifiant les conditions d'intervention des prestations.

Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 03 Novembre 2020, donnant délégation à Monsieur le Président, notamment, en matière de fixation des effectifs du Centre, de leurs conditions d'emploi,

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Que le législateur a confié au Centre de Gestion la possibilité de recruter des fonctionnaires ou des contractuels affectés à des missions temporaires ou à des missions de remplacement.

C'est pourquoi pour pallier les éventuelles absences ou les besoins ponctuels dans les collectivités, le Maire (ou le Président), pourra faire appel au Pôle Suppléance – Missions Temporaires du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube.

L'agent du Centre de Gestion qui intervient pour le compte de la Collectivité est à la disposition du Maire (ou du Président), sous l'autorité du Centre de Gestion.

Le Conseil après en avoir délibéré décide :

* d'autoriser le Maire à signer la Convention et les avenants d'intervention avec le Centre de Gestion visant à faire intervenir, en cas de besoin, un agent du Pôle Suppléance – Missions Temporaires du Centre de Gestion.

* d'inscrire les crédits nécessaires au budget de la Collectivité.

Le Conseil adopte à l'unanimité des membres présents et représentés.

Vote Pour	Contre	Abstention
9	0	0

III. SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE SPL-XDEMAT - EXAMEN DU RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

20230927002 – SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE SPL-XDEMAT - Examen du rapport de gestion 2022 du Conseil d'administration

Par délibération du 06 Juin 2012, notre Conseil a décidé de devenir actionnaire de la société SPL-Xdemat créée en février 2012 par les Départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme Xmarchés, Xactes, Xelec, Xparaph, Xconvoc...

A présent, il convient d'examiner le rapport de gestion du Conseil d'administration de la société.

Par décisions du 28 mars 2023, le Conseil d'administration de la société a approuvé les termes de son rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et donc l'activité de SPL-Xdemat au cours de sa onzième année d'existence, en vue de sa présentation à l'Assemblée générale.

Cette dernière, réunie le 27 juin dernier, a été informée des conclusions de ce rapport et a approuvé à l'unanimité les comptes annuels de l'année 2022 et les opérations traduites dans ces comptes.

En application des articles L. 1524-5 et L. 1531-1 du Code général des collectivités territoriales, il convient que l'assemblée délibérante de chaque actionnaire examine à son tour le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Cet examen s'inscrit également dans l'organisation mise en place par la société SPL-Xdemat pour permettre aux actionnaires d'exercer sur elle, collectivement et individuellement, un contrôle similaire à celui qu'ils exercent sur leurs propres services, appelé contrôle analogue, constituant l'un des principes fondateurs des SPL.

Le rapport de gestion, présenté ce jour, fait apparaître :

- un nombre d'actionnaires toujours croissant (3 145 au 31 décembre 2022),
- un chiffre d'affaires de 1 276 170 €, quasiment identique à celui de 2021,
- et un résultat de 260 637 €, affecté en totalité au poste « autres réserves », porté à 1 008 011 €. Ce résultat exceptionnel, similaire à celui de 2020 et de 2021, s'explique par la progression constante du nombre de collectivités actionnaires de la société et de leur utilisation des outils de la SPL avec une accélération pour certains, en réponse à la crise sanitaire ainsi que la poursuite des effets de la nouvelle organisation pour la gestion de l'assistance avec le recrutement de salariés par la société.

Après examen, je prie le Conseil de bien vouloir se prononcer sur ce rapport écrit, conformément à l'article L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales et de me donner acte de cette communication.

DÉLIBÉRATION

Vu le Code général des collectivités territoriales en ses articles L. 1524-5 et L. 1531-1,

Vu les statuts et le pacte d'actionnaires de la société SPL-Xdemat,

Vu le rapport de gestion du Conseil d'administration,

Le Conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés, après examen, décide d'approuver le rapport de gestion du Conseil d'administration, figurant en annexe, et de donner acte à M. le Maire de cette communication.

Vote Pour	Contre	Abstention
9	0	0

AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

IV. CONTRAT VERIFICATION ELECTRIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUX ET DES DEFIBRILATEURS

20230927003 – Vérification ponctuelle des installations électriques bâtiments communaux

Après avoir pris connaissance de plusieurs propositions,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des Membres présents et représentés,

Vote Pour	Contre	Abstention
9	0	0

Retient l'entreprise CONFORMITEC pour une vérification périodique des installations électriques des bâtiments communaux (Mairie - école maternelle – Local Sapeurs-Pompiers – Eglise – Ecole Primaire – Maison des Associations – Ateliers Municipaux) au coût total de 765 € H.T.

DIT que les crédits sont et seront prévus au Budget Primitif de chaque année.

AUTORISE M. le Maire à signer le contrat d'abonnement périodique et tous documents relatifs à cette décision.

20230927004 – Vérification ponctuelle des défibrillateurs communaux

Après avoir pris connaissance de plusieurs propositions,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des Membres présents et représentés,

Vote Pour	Contre	Abstention
9	0	0

Retient la proposition FND CARDIO COURSE pour la vérification ponctuelle des défibrillateurs communaux (Mairie – Maison des Associations et Pompiers) au coût de 140€ H.T pour chaque défibrillateur.

DIT que les crédits sont et seront prévus au Budget Primitif de chaque année.

AUTORISE M. le Maire à signer le contrat d'abonnement périodique et tous documents relatifs à cette décision.

V. COMPTE RENDU DES COMMISSIONS COMMUNALES

- **C.A.S. Commission d'Action Sociale**

Les membres de la Commission d'Action Sociale ont relevé 70 colis pour l'année 2023, la distribution se déroulera le 16 décembre 2023. Les colis commandés auront une valeur d'achat de 30 € le colis, s'ajoutera également pour chacun des aînés un bon d'achat de 20 € à utiliser au VIVAL de Landreville.

Pour des raisons exceptionnelles, il n'y aura pas de repas des anciens cette année.

- **Commission Fleuissement**

Les plantations faites au VIVAL et au cimetière communal ont souffert pendant cet été par manque de personnel et sécheresse. Durant l'automne, les membres projettent d'implanter de plantes robustes pour l'hiver notamment près du cimetière, l'Eglise et à l'intersection de chez Francine VIREY.

Une prochaine réunion se tiendra en Mairie début novembre 2023 pour présenter des devis.

- **Réunion Landreville Infos**

La date provisoire est fixée le mardi 07 novembre 2023 à 18h00 à reconfirmer.

VI. INFOS ET QUESTIONS DIVERSES

- **Balayage des Rues**

La balayeuse est programmée pour le mardi 10 octobre 2023.

- **Distribution de l'Eco Tri n°5**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le document n'a pas été distribué dans toutes les boîtes aux lettres de la commune. L'information est très importante puisqu'il explique l'évolution du service déchets dans le territoire du Barséquanais avec la cartographie et les dates pour chaque commune.

Monsieur le Maire a été convié à récupérer les sacs de pré-tri aux habitants pour le changement de collecte, une distribution sera effectuée.

Une Permanence se tiendra le 10 novembre 2023 de 15h00 à 19h00 avec un représentant de la Communauté de Communes, un délégataire de Suez et un membre du Conseil Municipal. Une communication est demandée pour Landreville Infos, l'information est actuellement publiée sur MAELIS.

Les habitants qui ne sont pas venus lors de la première distribution des composteurs peuvent aller en récupérer, un par foyer, à la déchetterie d'ESSOYES.

- **Vendanges 2023**

L'agent technique communal Fabiola ROYER est félicité pour le travail fourni durant la période de vendanges, toutes les ordures laissées par les gens du voyage sans sac ont été récupérées et nettoyées.

Pendant les vendanges, les gens du voyage ont voulu s'installés près du cimetière, Monsieur le Maire est intervenu pour demander de partir, le conseil municipal envisage d'installer un portique identique à celui de 'espace Chaussin afin de prévenir d'une nouvelle tentative.

- **Franchissement des Abreuvoirs – SDDEA**

Le SDDEA informe la commune de l'implantation d'abreuvoirs sur les parcelles dans les prés de Monsieur Cornet.

- **Courrier de Madame Odile BOEUF – Association des chats abandonnés de Bar-sur-Seine**

20230927005– SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Considérant la demande de Madame Odile BCEUF, présidente de l'association chats abandonnés de Bar-sur-Seine prenant en charge les animaux amenés auprès d'elle pour recueil et soin notamment des chats provenant de la commune de Landreville.

Considérant le bon fonctionnement de l'association et le besoin de soutien financier.

Le Conseil Municipal,

Vote Pour	Contre	Abstention
8	1	0

DECIDE de verser une subvention exceptionnelle de 130 € à l'association chats abandonnés de Bar-sur-Seine.

DIT que les crédits sont prévus au budget.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

- **Sapeurs-pompiers**

Un nid de frelon asiatique a été détecté en haut d'un arbre à l'entrée du village coté direction Loches-sur-Ource, les sapeurs-pompiers détruirons le nid dès réception des matériaux pour atteindre le nid.

- **Courrier de Madame BOUCHARD**

Courrier reçu le 27 juillet 2023 demandant des informations concernant l'immeuble 4 Rue de la vieille Halle, l'immeuble est encore en cours de succession. Un deuxième point concernant la construction d'un chenil dans la Rue du Suchot, Monsieur le Maire interviendra chez le propriétaire pour s'informer de l'installation.

- **Courriers de Monsieur BELIME**

Monsieur le Maire a reçu un courrier en mars 2023 demandant l'installation d'une limitation et/ ou panneaux stop aux intersections de la Rue Haute afin de ralentir les véhicules. Le conseil municipal après concertation demande au SLA conseil pour résoudre la situation.

Un deuxième courrier reçu par Michel Berger en septembre 2023 apportant une proposition pour fournir un dispositif anti-pince doigts pour la porte de l'école maternelle sans percer la porte.

Le conseil municipal demande un devis pour avoir un avis de la prestation.

Tour de table :

Véronique JOLLY : Noisetier gênant en descendant la Rue de Ville-sur-Arce.

Salon du Livre pour la jeunesse à la Bibliothèque avec un atelier dessin de bande dessinée aura lieu le 14 octobre de 14h30 à 16h30.

Clément ROBERT : Bas du cimetière nettoyé et pierres retirées.

Jean-François PEPIN : Lecture du courrier de la Préfecture de l'Aube concernant l'organisation des feux d'artifices, le changement principal est pour les balises des installations pyrotechniques, les barrières doivent être faites avec des matériaux « durs ».

Roger PHILBERT : Nettoyage du Village le samedi 07 octobre 2023, rendez-vous à 08h30 place de la Mairie. Formation de trous sur la route de la Gare.

Didier THIEBAUT : Carreau d'une fenêtre de la Mairie à changer, Monsieur informe le conseil municipal que la commande du carreau de la fenêtre de la Mairie a été effectué auprès de l'entreprise GALLEY, la pose aura lieu sous 15 jours.

Rue de la Poste : arrachage à plusieurs reprises affiches et arrêtés pour l'arrêter temporaire autorisant la descente des véhicules agricoles dans la Rue de la Poste, le fautif a été des conséquences de ses actes si récidives.

Date du prochain conseil le mardi 07 novembre 2023.

La séance est levée à 21h00.

Fait à Landreville, les jours, mois et an susdits

Secrétaire de séance,

C. ROBERT



Le Maire,



D. THIEBAUT